



Monsieur

Ayant esté adverti que le major Ben,
 vinet doit estre très-passe, j'en voy
 Coste despres pour vous prier tres-humb
 lement en cas qu'il y a de l'employé
 vostre credit, au pres de son Altesse,
 en ma faveur afin qu'il se puis obtenir
 sa plusie avec laqu'elle j'Espere
 pour d'estant le plus vons Capitaine
 du mesme Regiment que la dite
 Altesse ne faire point de difficulté
 a me gratifier et si vous trouvez
 en ce cas necessaire ma priere se
 vous m'obligeres en prenant la peine
 ne m'en advertir par ce porteur
 sur quoy je ne manqu'ray point
 m'y rendre aussy tost Je vous
 prie mille pardon de la hardiesse
 qu'il le prens, a vous importuner.

Hug. 37.

La bonne affection qu'on m'auroy
donjours deismoye cause Coste
Liberté^{ne} souhaitant si non que des
oraisons on de puis monstres
affectivement Garbon qu'on de suis
Monsieur

Vostre tres humble
et tres oblige serm,
Aonr -

De Basses
francs de Berg.

Dusse tout lors de
votre 1649

A Monsieur.
Monsieur le sieur de
Sillodan Chancelier du
Conseil privé et secrétaire
de Comandemens de son
Altesse a la Haye.